

(ces données seront transmises à l'agence de l'eau pour le calcul de la redevance prélèvement)

Date limite de retour au 1 décembre 2016 à la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône

Nom :

N° SIRET :

N° agence de l'eau :

1/ Point de prélèvement

Référence agence			
Désignation			
Commune			
Nature de la ressource (souterraine / superficielle)			
Usage de l'eau (gravitaire / non gravitaire)			

2/ Caractéristique des dispositifs de mesure

Numéro constructeur			
Marque			
Type dispositif (volumétrique, horaire....)			
Date 1 ^{ère} mise en service ou de vérification			

3/ Relevé des index

Index début année A			
Index fin année B			
Coefficient de lecture C			
Débit de l'installation (m3/h)			
Volume consommé (B-A)*C			
Interruption : dates et volumes estimés			

4 / Caractéristiques de l'activité

Irrigation aspersion (nombre d'hectares)			
Irrigation autres procédés (nombre d'hectares)			
Irrigation gravitaire (nombre d'hectares)			
Volume prélevé estimé			
Volume servant pour la lutte antigél			



5/ Estimation année 2018

Surface irriguée (nombre d'hectare)			
Type d'irrigation			
Type de culture			
Volume prélevé estimé			

Précisions sur le calcul des volumes, observations, modifications intervenue dans l'année.... ou tout changement éventuel pour l'année n+1

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et prénom du signataire autorisé :

Date et signature :

A retourner à : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
A l'attention de Lauriane MOREL
22 AVENUE Henri Pontier
13 626 Aix en Provence Cedex 1